

Mobilisons-nous

La municipalité organise la fermeture de la Bourse locale du travail

Depuis plus de 50 ans existe sur Bobigny une Bourse du travail permettant aux salariés, chômeurs, retraités de pouvoir trouver auprès des syndicats soutiens, conseils, interventions auprès des administrations et faire valoir leurs droits et leurs revendications.

En 2002, lors du déménagement de la Bourse à l'Espace Maurice Nilès, une convention était passée avec M. Birsinger – Maire de la ville. Celle-ci prévoit depuis 2006, une subvention de 54 418 €, charge au conseil d'administration de la Bourse (composé des Unions locales CGT, CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC) d'assurer les charges (électricité, téléphone), l'entretien et l'aménagement des locaux, le salaire du régisseur et de la personne assurant le ménage.

C'est le cas pour la plupart des Bourse du Travail en France !

Cette subvention était identique jusqu'en 2014. Le 8 avril 2015, sans information préalable, la majorité du conseil municipal décidait de l'amputer des deux tiers et de la ramener à 16 700 €, soit 1 390 € par mois !

Cette décision était en contradiction avec les assurances qu'avait données M. De Paoli, maire de Bobigny, aux organisations syndicales en décembre 2014.

Malgré une rencontre avec Monsieur le Maire en juin 2015, il n'y a eu aucune évolution de la part de la municipalité.

En conséquence dès septembre 2015, la bourse du travail sera dans l'incapacité de payer les charges des locaux et devra licencier ses deux salarié(e)s.

C'est donc une disparition de cet outil syndical pour les salarié(e)s et les chômeurs (chômeuses) qui est recherchée par la décision municipale.

La bourse est ouverte toute l'année et reçoit en moyenne une centaine de personnes par semaine : Pour monter un dossier aux prud'hommes, pour connaître et faire valoir ses droits, pour intervenir auprès de Pôle-emploi, la Sécu, les Impôts, soutenir la régularisation des travailleurs migrants....

A un moment où précarité, temps partiels, licenciements et chômage touchent une part importante de la population de Bobigny nous ne pouvons accepter cette décision unilatérale.

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC appellent les salariés et habitants de Bobigny :

- ➡ A signer la pétition pour que la bourse du travail continue d'exister.
- ➡ A participer à toutes les initiatives publiques et manifestations pour la défense de la Bourse du travail et à interpeller le Maire.



Mobilisons-nous

La municipalité organise la fermeture de la Bourse locale du travail

Pétition

Ayant pris connaissance de l'amputation des deux tiers de la subvention versée à la Bourse du travail, lors du conseil municipal du 8 avril 2015.

Prenant en compte que les discussions entre Monsieur le Maire et les organisations syndicales présentes dans la Bourse (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) n'ont à ce jour pas abouti.



En conséquence, la Bourse se verrait dans l'incapacité de fonctionner dès le début du mois de septembre 2015 et entrainerait le licenciement de la femme de ménage et du régisseur.

Cette décision est en complète contradiction avec les traditions existantes dans la ville de Bobigny depuis près de 50 ans !

La Bourse reçoit, par l'intermédiaire des organisations syndicales qui y sont logées, plus d'une centaine de salarié(e)s, chômeur(euse)s par semaine.

La fermeture de la bourse aboutirait à priver de toute aide, défense, conseil juridique, intervention auprès des administrations ou des entreprises les travailleurs et habitants de Bobigny à un moment où la précarité et le chômage ravage notre société.

En conséquence, nous exigeons :

-  le versement par la municipalité de l'intégralité de la subvention pour 2015 – soit 54 418 euros, montant inchangé depuis l'installation de la Bourse dans l'immeuble Maurice Nilès en 2002.
-  La pérennisation de la subvention pour les années à venir, afin que les habitants et salarié(e)s travaillant sur la ville disposent de ce lieu pour faire valoir leur droit.

| Nom | Prénom | Entreprise | Adresse | Signature |
|-----|--------|------------|---------|-----------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

